L'ESSENTIEL SUR...





... le rapport d'information :

ENSEIGNEMENT AGRICOLE: L'URGENCE D'UNE TRANSITION AGRO-POLITIQUE

Fruit de l'histoire, l'enseignement agricole est un outil essentiel pour permettre à notre agriculture de répondre aux défis - alimentaire, de souveraineté, de qualité et de renouvellement des générations – auxquels elle est confrontée.

Le Sénat salue réqulièrement l'excellence de l'outil de formation que constitue l'enseignement agricole, à la fois en termes de résultats scolaires, d'insertion professionnelle mais aussi d'épanouissement de l'élève et de construction du futur citoyen. Mais, ces dernières années, il alerte sur les difficultés grandissantes auxquelles il est confronté. À l'occasion de l'examen du budget 2021, il avait « tiré la sonnette d'alarme », soulignant que sa survie était désormais en jeu.

Issue du droit de tirage du groupe RDSE, la mission d'information sur « l'enseignement agricole, un outil indispensable au cœur de nos filières agricoles et alimentaires » s'inscrit dans le prolongement de ces débats. S'appuyant sur l'audition de près de 80 personnes au Sénat, sur de nombreux échanges dans les établissements lors de 5 déplacements et sur les rencontres effectuées par les membres de la mission dans leurs départements, la mission, qui a été marquée par le dynamisme et la vision positive des apprenants, dresse un état des lieux des forces et faiblesses de l'enseignement agricole, avant de formuler 45 propositions pour préserver un enseignement agricole de qualité, dans l'intérêt des filières agricoles et alimentaires, ainsi qu'au nom de la cohésion des territoires.



Échanges de la mission avec des étudiants en BTSA viticulture-oenologie à la Maison familiale rurale de Vayres - D.R.



Échanges de la mission avec des apprenants au lycée agricole de Rochefort-Montagne - D.R.

Le réseau de l'enseignement agricole est indispensable pour répondre aux défis de la transition agro-écologique et du renouvellement des générations d'agriculteurs. La mission appelle à une véritable « transition agro-politique » pour redonner une stratégie et des objectifs clairs à l'enseignement agricole.

1. L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EST UN OUTIL ESSENTIEL POUR PERMETTRE À L'AGRICULTURE DE RELEVER LES DÉFIS DU XXI^E SIÈCLE

A. UN ENSEIGNEMENT HISTORIQUEMENT SPÉCIALISÉ MAIS DÉSORMAIS DIVERSIFIÉ

Né de l'ambition agricole de la France d'être une puissance agricole à l'échelle européenne, l'enseignement agricole s'appuie sur une histoire de près de 200 ans, au service de la formation professionnelle des agriculteurs et des territoires, en métropole comme dans les outre-mer.



Missions confiées à l'enseignement technique agricole

- → formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue :
- → animation et développement des territoires ;
- → insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et insertion sociale et professionnelle des adultes ;
- → développement, expérimentation et innovation agricoles et agroalimentaires ;
- → actions de coopération internationale.

Chaque établissement s'attache à faire vivre ces cinq missions

Fidèle à sa vocation historique, l'enseignement agricole est le sas de formation principal des nouveaux agriculteurs, leur proposant des formations adaptées pour préparer et réaliser leur installation dans les meilleures conditions. Il ne destine pourtant pas uniquement à l'agriculture : aujourd'hui, 42 % des élèves de l'enseignement technique agricole suivent des formations liées aux services et 19 % à l'aménagement de l'espace et de l'environnement.

Avec 806 établissements relevant de l'enseignement technique, 17 établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage ainsi que 2 établissements d'enseignement à distance, l'enseignement agricole dispose d'un maillage qui est un atout.

B. UN ENSEIGNEMENT INNOVANT ET PERFORMANT

L'enseignement agricole se caractérise par une pédagogie innovante, reconnue et saluée par l'ensemble des acteurs du monde agricole et de l'éducation. L'innovation est dans l'ADN même de l'enseignement agricole, qui accueille une forte proportion d'internes.

De nombreux établissements de formation agricole ont utilisé le plan « Enseigner à produire autrement » pour remettre leur exploitation agricole ou atelier technologique au centre de leur projet et activer le continuum de leurs missions d'expérimentation, innovation, formation et d'animation des territoires.



Visite de l'exploitation de l'Institut de Genech - D.R.

L'enseignement agricole se distingue également par des taux de réussite aux examens et d'insertion professionnelle très élevés.

Résultats du baccalauréat (session 2020)

	Éducation nationale	Enseignement agricole
Bac professionnel	90,7 %	92,9 %
Bac technologique	95,7 %	98,4 %
Bac S	98,4 %	98,9 %

L'enseignement agricole met de longue date l'accent sur l'éducation socio-culturelle des jeunes, qui occupe une part entière dans la formation depuis 1965. Celle-ci participe, notamment pour les élèves en difficulté scolaire et en perte de confiance, à les remobiliser, se construire en tant qu'individu, en tant que citoyen et à s'épanouir dans leur formation.

Enfin, le réseau est **pleinement tourné vers l'Europe et le monde** : les apprenants de l'enseignement agricole représentent 10 % des mobilités Erasmus + au niveau national. Alors que la politique agricole commune est une politique structurante de l'Union européenne et que le commerce international de produits agricoles se développe, cette ouverture sur l'Europe et sur le monde apparaît absolument essentielle. Là encore, l'enseignement agricole se révèle précurseur et performant.

C. UN ENSEIGNEMENT EN PRISE AVEC LES DÉFIS DU MONDE AGRICOLE

Dès lors que la souveraineté alimentaire redevient une priorité politique, l'enseignement agricole a un rôle éminent à jouer, en métropole comme dans les outre-mer pour atteindre l'objectif d'autonomie alimentaire de ces territoires à l'horizon 2030.

Le défi du renouvellement des générations d'agriculteurs

Malgré des installations stables autour de 13 000 nouveaux exploitants par an, le nombre de départs est tel que près d'un exploitant sur trois ne sera pas remplacé si la tendance actuelle n'est pas infléchie.

À cet égard, la mission s'inquiète vivement de la multiplication des anathèmes lancés à la profession agricole, qui pourrait dégrader encore un peu plus la tendance au non remplacement des exploitants partant à la retraite.

L'enseignement agricole doit être aujourd'hui au cœur des dispositifs visant à assurer le renouvellement des générations en agriculture et à combler les fragilités de certaines filières.

Une diversité des formations qui doit intégrer les enjeux d'aujourd'hui et de demain

Dans un contexte marqué par le changement climatique et la transition agro-écologique, l'enseignement agricole doit répondre à trois défis : **économique**, car l'agriculteur comme ses salariés doivent « gagner leur vie », **social** et **environnemental**.

Avec la mise en place du plan « Enseigner à produire autrement », l'enseignement agricole s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de transition agro-écologique. Outre la modification des référentiels de formation, les exploitations des établissements de l'enseignement agricole ont pris ce virage.

Autre défi pour l'enseignement agricole : avoir des enseignements **qui restent en phase** avec les réalités du monde professionnel pour permettre aux futurs agriculteurs de choisir leurs pratiques agronomiques et pour leur donner toutes les clés pour maîtriser la gestion d'une exploitation et son environnement réglementaire.

L'enseignement agricole doit permettre aux nouveaux agriculteurs qui s'installent de bâtir un projet économique et entrepreneurial viable, en s'adaptant aux nécessités de la transition agro-écologique, aux attentes du citoyen et du consommateur, tout en étant capables d'intégrer la complexité et la modernité de l'organisation rurale actuelle.

2. UN ENSEIGNEMENT AGRICOLE QUI TRAVERSE AUJOURD'HUI DE RÉELLES DIFFICULTÉS

L'enseignement agricole est aujourd'hui confronté à de réelles difficultés, de quatre ordres :

• une diminution tendancielle des effectifs en formation initiale scolaire sur fond de difficultés d'image et d'une insuffisante valorisation par le système d'orientation



En dix ans, les effectifs de la formation initiale scolaire dans l'enseignement technique agricole ont **baissé de 11 %.** Si les filières « services » et « industrie » sont en diminution, les formations « aménagement » et « ventes » sont en augmentation et les formations « production-gestion » restent relativement stables.



Cette baisse des apprenants dans l'enseignement technique agricole contraste avec la dynamique constatée dans l'enseignement supérieur agricole qui s'est profondément réformé et restructuré. L'enseignement supérieur agricole long a su s'adapter à l'évolution des besoins de formation et s'attache à diversifier les profils. Les effectifs y ont bondi de 14 % entre 2015 et 2020.

Alors que pour la première fois depuis de nombreuses années, les effectifs de l'enseignement agricole étaient en augmentation en 2019, la crise de la covid-19 a eu des conséquences importantes sur les inscriptions à la rentrée 2020. Les premières données 2021 témoignent d'une nouvelle croissance des effectifs d'élèves jusqu'au Bac.

L'enseignement agricole se trouve pénalisé par l'agribashing, reste méconnu et n'est pas assez valorisé par le système d'orientation.

L'enseignement agricole reste encore trop souvent perçu comme un dispositif alternatif à l'Éducation nationale pour les élèves en difficulté. Il existe donc un réel défi de connaissance et de valorisation des formations proposées par l'enseignement agricole.

• une situation financière des établissements parfois préoccupante

La mission relève un écart entre la présentation macroéconomique qui, du fait notamment de la baisse du nombre d'apprenants, retrace une augmentation des crédits dédiés à l'enseignement technique agricole et du **coût de formation unitaire par élève** (CUFE), et la situation constatée sur le terrain. Alors qu'un plan de redressement financier avait été engagé en 2015, la covid-19 a déstabilisé les établissements, en percutant leur modèle de financement en partie fondé sur une couverture des charges par les recettes générées par l'établissement.

Par ailleurs, la question **des moyens des établissements** pour fournir dans de bonnes conditions les enseignements se pose : la suppression de nombreux emplois depuis 2019 entraîne le blocage des ouvertures de classe et oblige à revoir les seuils de dédoublement des classes. Plus problématique, la philosophie de la réforme du lycée ne peut se déployer correctement, les établissements étant obligés de réduire les spécialités et options proposées.

La **loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel** a également modifié le cadre d'action des établissements en matière d'apprentissage et de formation professionnelle continue, le système étant désormais plus concurrentiel.

• une concurrence entre établissements, interne à l'enseignement agricole mais surtout avec l'Éducation nationale, qui fragilise le réseau

Le maillage de l'enseignement technique agricole souffre d'une concurrence entre établissements, à la fois interne à l'enseignement agricole, mais aussi avec l'Éducation nationale. La volonté de rapprochement entre les deux ministères, réelle au niveau national, se met difficilement en place au niveau local.

• un attachement au ministère de l'agriculture qui se délite chez une partie du corps enseignant, pour des raisons statutaires et de positionnement institutionnel du ministère.

La perception de l'action du ministère a changé : autrefois perçu comme « pilote », il est désormais vu comme « suiveur ». Sur le plan statutaire, on constate un effort réel de revalorisation indiciaire, mais celui-ci ne se retrouve pas sur le plan indemnitaire. Au final, il existe chez certains personnels de l'enseignement agricole un sentiment de déclassement par rapport à leurs homologues de l'éducation nationale. Une partie des enseignants a exprimé le souhait d'un rattachement à un ministère unique de l'éducation et de la formation, remettant directement en cause la pertinence du pilotage par le ministère de l'agriculture.

Enfin, l'émergence de nouveaux acteurs privés, tant dans le domaine vétérinaire qu'agricole, conduit à s'interroger sur la stratégie de l'État, qui apparaît défaillante.

3. AGIR POUR PRÉSERVER UN ENSEIGNEMENT AGRICOLE DE QUALITÉ, DANS L'INTÉRÊT DES FILIÈRES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES ET AU NOM DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Au regard de ces constats et de l'enjeu que représente l'enseignement agricole pour l'avenir des filières agricoles et agroalimentaires françaises, mais aussi plus largement pour les territoires ruraux, la mission d'information formule **45 propositions**, appelant à agir dans trois directions :

A. RÉAFFIRMER LE RÔLE DE PILOTAGE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET ÉTABLIR UN NOUVEAU PROJET STRATÉGIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

La mission estime que l'enseignement agricole doit demeurer distinct et complémentaire de l'Éducation nationale et refuse toute perspective de fusion-absorption au sein du ministère de l'éducation nationale ou d'un grand ministère de l'éducation et de la formation. Mais cela suppose une réévaluation du positionnement du ministère, un projet stratégique clair et partagé qui redonne des perspectives ambitieuses à l'enseignement agricole, et des moyens budgétaires à la hauteur afin de valoriser l'atout que constitue le maillage territorial de l'enseignement agricole.

B. CONSOLIDER LES FONDAMENTAUX DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE POUR QU'IL CONTRIBUE À RELEVER LES DÉFIS DE L'AGRICULTURE ET DES TERRITOIRES RURAUX

Afin de réussir le renouvellement des générations d'agriculteurs et répondre aux besoins des territoires ruraux, il est nécessaire de revoir la **cartographie** des formations et de connecter encore mieux l'enseignement agricole aux besoins des professions agricoles et des territoires ruraux.

L'enseignement agricole doit s'appuyer sur les dernières innovations issues du monde de la **recherche** pour les mettre le plus rapidement possible à la disposition des apprenants, de l'enseignement technique comme de l'enseignement supérieur.

La mission prône également de renforcer la lutte contre les stéréotypes de genre pour donner aux filles et aux femmes toute leur place, de favoriser un accès diversifié à l'enseignement supérieur agricole, de lutter contre la désertification vétérinaire dans les territoires ruraux et de mobiliser l'enseignement agricole sur le thème du bien-être de l'agriculteur, les conditions de travail et de rémunération étant un enjeu majeur.



L'unité de recherches de Gotheron (INRAE), un exemple de lien entre recherche et enseignement agricole – D.R.

C. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE POUR LES ÉLÈVES, POUR LES FAMILLES ET POUR LES PERSONNELS

La mission d'information a acquis une conviction : pour attirer de nouveaux élèves dans l'enseignement agricole, il est vital de mieux faire connaître cette filière de formation et les métiers auxquels elle prépare dans les collèges, point stratégique de l'orientation.

Cela passe tout d'abord par une action en direction de la communauté éducative, et notamment des enseignants relevant de l'Éducation nationale, ainsi que des collégiens, mais aussi en permettant à l'enseignement agricole d'avoir un **interlocuteur dédié à l'échelon départemental**, à l'image du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN).

Il est également important de mettre fin à une distorsion d'images entre les appellations et la réalité des formations proposées. La mission formule plusieurs propositions pour accroître la communication en faveur de l'enseignement agricole et préconise de faire évoluer son appellation pour refléter l'ensemble des facettes de l'enseignement délivré, son intégration dans l'animation des territoires et son lien fort avec le vivant.

Enfin, il faut prêter une attention accrue aux enjeux de desserte et de conditions d'accueil des apprenants et **redonner envie d'enseigner et de travailler dans l'enseignement agricole**, en revalorisant les personnels. Le principe de parité salariale avec le ministère de l'éducation nationale, prévu par la loi, doit être appliqué.

PRINCIPALES PROPOSITIONS DE LA MISSION D'INFORMATION

Réaffirmer le rôle de pilotage du ministère de l'agriculture et établir un nouveau projet stratégique pour l'enseignement agricole

- réaffirmer la spécificité de l'enseignement agricole ainsi que le rôle de pilotage de l'enseignement agricole dévolu au ministère chargé de l'agriculture, en confortant son positionnement au sein de la maquette gouvernementale ;
- exiger la participation du ministre chargé de l'agriculture aux débats au Parlement portant sur l'examen du budget de l'enseignement agricole, tant technique que supérieur;
- élaborer, en associant l'Éducation nationale, les régions et les branches professionnelles, un nouveau projet stratégique clair et ambitieux pour l'enseignement agricole pour la période 2022-2027, assorti d'indicateurs de suivi et de performance;
- → à titre conservatoire, annuler au titre de 2022 les suppressions d'emploi prévues dans le schéma prévisionnel d'emplois pluriannuel 2019-2022;
- dans le cadre du nouveau projet stratégique et afin de renforcer son attractivité, réévaluer et augmenter les moyens humains de l'enseignement agricole;
- grâce aux nouveaux outils de suivi et de pilotage dont devra se doter la DGER, objectiver les coûts de fonctionnement des établissements d'enseignement agricole afin d'intégrer dans les coûts pédagogiques de fonctionnement d'un établissement l'ensemble des missions que leur confère la loi;
- mener, dans le cadre d'un étroit partenariat entre les autorités académiques, une politique offensive de développement et d'accompagnement des initiatives pour valoriser et consolider le maillage territorial de l'enseignement agricole.

Consolider les fondamentaux de l'enseignement agricole pour qu'il contribue à relever les défis de l'agriculture et des territoires ruraux

- simplifier et adapter la cartographie des formations proposées par l'enseignement agricole autour d'un tronc commun enrichi de spécialisations, afin de la rendre plus attractive et mieux en phase avec les attentes du monde agricole et, plus largement, des besoins des territoires ruraux;
- évaluer les demandes de reconversions professionnelles vers les métiers de l'agriculture et prévoir les moyens budgétaires nécessaires à l'accompagnement de ces futurs agriculteurs;
- revoir l'équilibre des référentiels de formation pour mieux valoriser les enseignements économiques et de gestion, mais aussi réglementaires et de santé-sécurité au travail ;
- utiliser pleinement le bio et les autres pratiques agronomiques innovantes comme éléments de réflexion intégrés à un socle général de connaissances suffisant pour permettre aux futurs agriculteurs de choisir leur modèle et de s'adapter en cours de vie professionnelle;
- renforcer les interactions entre organismes de recherche et établissements de l'enseignement supérieur agricole au travers de partenariats bilatéraux ou multilatéraux ;
- expérimenter un enrichissement du rôle de l'alliance Agreenium d'une mission de coordination au niveau national entre la recherche, l'enseignement supérieur et l'enseignement technique agricole;
- renforcer les aides à la recherche en matière agronomique et agricole, notamment par la création de postes pérennes dans ce domaine ainsi que par des appels à projets de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et à travers le dispositif « jeune chercheur-jeune chercheuse » :
- mieux associer les instituts de recherche et les établissements d'enseignement supérieur à l'élaboration des référentiels de formation des enseignements techniques agricoles;
- poursuivre et renforcer la lutte contre les stéréotypes de genre sur la base des recommandations formulées par le Sénat dans son rapport « Femmes et agriculture : pour l'égalité des territoires » ;
- envisager le recours à la voie Fontanet au sein des différentes écoles de l'enseignement supérieur agricole afin de permettre un accès pleinement diversifié aux cursus de l'enseignement agricole supérieur long;
- ajuster le nombre de vétérinaires formés aux besoins des territoires ; assurer le bon déploiement du dispositif d'incitation à l'installation dans les territoires ruraux adopté à l'initiative du Sénat, en veillant au respect des engagements pris ; mener systématiquement une étude auprès des sortants afin de mieux analyser les raisons de ces évolutions de carrière et d'être en mesure d'en tirer toutes les conséquences ;
- > Mobiliser l'enseignement agricole sur la thématique du bien-être de l'agriculteur.

Renforcer l'attractivité de l'enseignement agricole pour les apprenants, pour les familles et pour les personnels

renforcer l'information des enseignants sur le contenu des métiers proposés par l'enseignement agricole, y compris hors champ agricole, en prévoyant, par exemple une présentation systématique de l'enseignement agricole, voire en fonction des territoires, une association directe de l'enseignement agricole par le biais des conseils d'administration des collèges et lycées;

- prévoir en 4ème et en 3ème, dans le cadre des heures annuelles d'orientation, la venue d'un proviseur de lycée agricole et d'un directeur de maison familiale rurale devant les élèves des collèges relevant de l'Éducation nationale pour permettre une présentation de l'enseignement agricole ; expérimenter une anticipation de cette présentation en 5ème, dans le cadre d'un partenariat entre un rectorat et une DRAAF devant faire l'objet d'une évaluation circonstanciée :
- utiliser pleinement l'obligation de stage en troisième pour mieux faire connaître les métiers du vivant et l'enseignement agricole, en proposant des stages de proximité aux élèves des collèges du bassin, en lien avec les chambres consulaires; développer un réseau « d'ambassadeurs métiers »; faire des élèves, apprentis et étudiants de l'enseignement agricole des acteurs de la promotion de cette voie de formation (concours de promotion de l'enseignement agricole par exemple, recueil dynamique de témoignages...); encourager les apprenants et les établissements de l'enseignement agricole à s'engager dans le service national universel (SNU); lancer une nouvelle campagne ambitieuse de promotion de l'enseignement agricole à destination du grand public, en tirant les leçons des résultats mitigés des campagnes précédentes et en tirant le meilleur parti des opportunités en cours d'année; sanctuariser dans chaque DRAAF une enveloppe dédiée afin d'aider les établissements publics et privés sous contrat de l'enseignement agricole à se faire connaître des élèves, par exemple en leur apportant un soutien financier pour participer à un salon d'information et d'orientation;
- instaurer un correspondant de l'enseignement agricole à l'échelle du département pour faire pendant au DASEN;
- renommer l'enseignement agricole « enseignement agricole, des sciences du vivant et des territoires » ; revoir la dénomination des diplômes pour mettre fin à l'utilisation d'acronymes peu parlants et peu attractifs ;
- augmenter le nombre d'options et de spécialités proposées dans les lycées agricoles, notamment par des coopérations avec les lycées de l'Éducation nationale du secteur et le développement de l'enseignement mixte (présentiel/visioconférence), tout en s'assurant de la qualité de l'enseignement ainsi délivrée;
- dans le respect de l'autonomie des collectivités territoriales, inviter celles-ci, et en particulier les régions, à se mobiliser en faveur de l'enseignement agricole, à le soutenir, qu'il soit public ou privé, et à accroître le partage d'informations avec le ministère de l'agriculture afin d'éviter de trop grandes disparités entre les territoires;
- affirmer la nécessité de respecter le principe de parité salariale entre l'Éducation nationale et l'enseignement agricole et revaloriser en particulier rapidement les auxiliaires de vie scolaire (AVS) et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).



Jean-Marc Boyer

Président de la mission Sénateur du Puy-de-Dôme (Les Républicains)



Nathalie Delattre

Rapporteure Sénatrice de la Gironde (RDSE) Mission d'information sur l'enseignement agricole, outil indispensable au cœur des enjeux de nos filières agricoles et alimentaires

> http://www.senat.fr/commission/missions /enseignement agricole outil indispensable au_coeur_des_enjeux_de_nos_filieres_agricoles _et_alimentaires.html

15, rue de Vaugirard - 75006 Paris mi-enseignement-agricole@senat.fr

Téléphone: 01.42.34.23.23